

COMMUNE DE MAREUIL-LA-MOTTE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à Mareuil-la-Motte, en la salle de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MATRAN Frédéric, maire.

Etaient présents : Mmes et MM. MATRAN Frédéric, SWYNGHEDAUW Michèle, BOMY Dominique, TOTEL Frédéric, WEPIERRE Audrey, BUKWA Gérard, GRECHEZ Perrine, MARTINEZ Rose-May, POPPE Alexie, GUERIN Loïc, LACROIX Cindy, STRIPPE Pierrick, LERMINIER Nadia, BOMY Alexandre et DANÈS Paul formant la totalité des membres en exercice.

Convocation du 15/04/2026 Membres en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

M. Gérard BUKWA a été nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion 2025
- Compte administratif 2025
- Affectation du résultat
- Vote des taux des impôts directs locaux 2026
- Subventions 2026
- Budget 2026
- Questions diverses

I) **Délibération n°1 : Délibération du conseil municipal concernant l'approbation du compte de gestion 2025.**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2025 dressé par M. Olivier NIVELLE receveur municipal. Celui-ci étant en conformité avec le compte administratif 2025, il est approuvé à l'unanimité.

II) **Délibération n°2 : Délibération du conseil municipal sur le compte administratif 2025**

Après présentation par Monsieur Frédéric MATRAN, maire entrant, le compte administratif 2025 est adopté à 14 voix pour, Mme Swynghedauw Michèle, maire du précédent mandat, ne prenant pas part au vote.

	fonctionnement	investissement	exercice 2025
Recettes 2025	671 433,48	76 248,48	747 681,96
Dépenses 2025	445 020,05	85 155,60	530 175 65
Résul. exercice 2025	226 413,43	-8 907,12	217 506,31
A reprendre le report du résultat de fonctionnement 2024		+	600 812,92
Le résultat de fonctionnement 2025		+	226 413,43
Situation au 31/12/2025 en fonctionnement		=	827 226,35
A reprendre le report du résultat d'investissement 2024		+	-70 878,48
Le résultat d'investissement 2025		-	-8 907,12
Situation au 31/12/2025 en investissement		=	-79 785,60

III) **Délibération n°3 : Affectation du résultat**

Le conseil municipal :

Considérant :

- Le résultat d'investissement à la clôture de l'exercice 2024 s'élevant à -70 878,48 €
- Le déficit d'investissement de l'exercice 2025 s'élevant à - 8 907,12 €
- Le résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024 s'élevant à 600 812,92 €
- Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élevant à 226 413,43 €

- L'absence de restes à réaliser

Constate :

- Que le déficit d'investissement cumulé s'élève à – 79 785,60 €
- Que l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 827 226,35 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter :

- La somme de 747 440,75 € en résultat de fonctionnement reporté au compte 002
- La somme de – 79 785,60 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté au compte 001
- La somme de 79 785,60 € au compte 1068

IV) Délibération n°4 : Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Monsieur le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le maire propose de maintenir pour l'année 2026 les taux appliqués en 2025, à savoir :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 46,95 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 62,01 %
- taxe d'habitation (TH) : 23,78 %
- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 17,82 %

Le conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 46,95 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 62,01 %
- taxe d'habitation (TH) : 23,78 %
- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 17,82 %

CHARGE Monsieur le maire de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

V) Délibération n°5 : Subventions 2026

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide, lors de l'adoption du budget 2026, à 14 voix pour et 1 abstention, d'allouer les subventions suivantes au compte 65748 :

Associations et organismes	Subventions allouées
AEP André Maresse	1 500 €
Amicale de pêche de Mareuil-la-Motte	500 €
Coopérative scolaire	4 800 €
Club du Second Souffle	500 €
Bibliothèque « Jetulis »	1 000 €
Club des randonneurs « les Galocheux »	500 €
Association « Théatrhum »	500 €
Association « Ches Amuzeux »	500 €
Les Trotteurs Tout Terrain	500 €
Le champ des possibles	500 €
Les cavaliers de Mareuil	500 €
Frères d'Armes 14/45	500 €
Les Marlinpinpins	500 €
Karaté Do de la Vallée du Matz	100 €
Judo Club Ressontois	100 €
APECVM	580 €
Centre Social de Lassigny	300 €
Compagnie d'arc de Lassigny	60 €

Les Entrechats de Ressons-sur-Matz	200 €
US Lassigny	100 €
Rockets Ressons Basket	80 €
Subventions diverses	2 180 €
TOTAL	16.000 €

VI) Délibération n°6 : Vote du budget 2026

Suite à la réunion de la commission communale des finances locales, Monsieur le Maire présente le projet de budget 2026, compte tenu d'une part, des dépenses constatées pour la gestion 2025, des besoins et prévisions de travaux prévus par la commission des finances, et d'autre part des recettes prévues pour l'exercice 2026.

Après examen et discussions de ces propositions, le budget est établi comme suit et approuvé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal.

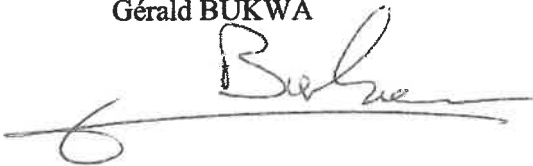
- Recettes et dépenses d'investissement équilibrées à hauteur de : 640 785,60 €
- Recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à hauteur de : 1 371 473,75 €

VII) Programme de travaux divers à court ou moyen terme programmés au budget

- a) Chemins ruraux
- b) Rénovation bâtiments communaux
- c) Acquisition matériel, mobilier, outillage
- d) Travaux de voirie
- e) Acquisitions foncières
- f) Cadre de vie
- g) PLU
- h) Sécurité routière
- i) Travaux dans bois et forêt
- j) Hydraulique douce
- k) Rénovation énergétique des bâtiments communaux
- l) Assainissement Courtil Fontaine
- m) Eclairage public

Séance du conseil municipal levée à 21h00

Le secrétaire de séance
Gérald BUKWA



Le maire
Frédéric MATRAN

